

n° 03

Date de publication
30 mai 2018

Lentille Verte du Puy AOP



À retenir cette semaine

- ✓ Maladies foliaires - Anthracnose et Pourritures grises: surveiller les parcelles . Les conditions pluvio orageuse de ce mois de mai sont favorables.
- ✓ Les ravageurs : La lentille n'a pas atteint le stade sensible

Réseau



Ce bulletin fait état d'observations du 28 au 30 mai 2018 de 10 parcelles sur 10 déclarées dans la zone de production de la Lentille Verte du Puy.

Stades et état des cultures

Pour les semis précoces, le stade végétatif de la lentille va de 10 feuilles à 12 feuilles.

Pour les semis plus tardifs effectués après mi-avril, le stade de la lentille va de 6 à 8 feuilles.



Ce mois de mai est très pluvieux, entre 120 et plus de 180 L. d'eau /M² cumulés, selon les secteurs. Cela s'accompagne d'un manque d'ensoleillement. Ce contexte météo est très néfaste à la culture. Les parcelles ressuyant bien, avec des sols filtrants ou en pentes, s'en sortent bien pour l'instant. A l'inverse, dans les autres situations, la culture est fortement pénalisée. Les nécroses racinaires provoquées par la flore pathogènes des sols (fusarium, pithium, aphanomyces) sont en forte progression dans les parcelles à risque de la zone de production.



Crédit photo : Réseau des Chambres d'Agriculture et ODG Lentille Verte du Puy



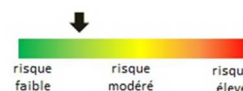
Situation des bioagresseurs (ravageurs et maladies)

- **La sitone du pois**



- La lentille a dépassé le stade sensible ; sur la zone de production l'ensemble des parcelles ne présentent plus de risque quant aux attaques de sitones.

- **Cécidomyie de la fleur, Tordeuse du Pois et Bruche.**



Période d'observation :

- pour la cécidomyie dès l'apparition des premiers boutons floraux
- pour la tordeuse du pois et la bruche : du stade jeunes gousses 0.5 cm sur le premier étage fructifère.

- **1 La Cécidomyie de la fleur de la lentille :**



Cécidomyie adulte



Bouton floral stade torche



Fleurs contaminées (Galle)

Pour les lentilles qui atteignent le stade apparition des boutons floraux, nous entrons dans une période de risques vis-à-vis des attaques de cécidomyies. Les attaques subies les dernières années restent aléatoires dans certains secteurs de la zone de production. Des relevés spécifiques cécidomyies vont débuter début juin. L'information sur l'évolution des captures sera communiquée prochainement.

- **2 La tordeuse du pois**



Papillon de la tordeuse du pois



Ponton sur jeune gousse



Dégâts de la larve

- **3 La Bruche de la lentille**



Bruche Adulte



Ponton sur jeune gousse



Dégâts à l'intérieur du grain

Concernant la Bruche , Une étude expérimentale nationale est en cours cette campagne 2018, sur 5 bassins de production dont celui de la Lentille Verte du Puy AOP du Puy sur la commune de Cerzat.

L'objectif est de mieux connaître la biologie de ce ravageur et caractériser les vols sur les différents bassins de production.

Les captures se font à partir de Tentes Malaises (TM1 – TM2 – TM3) qui interceptent les vols d'insectes

Les observations ont débutés fin Avril. Les relevés seront maintenu pendant 12 semaines jusqu'à mi juillet.

Le tableau ci-dessous indique les captures .

Pour l'instant le risque est faible à nul , la lentille n'ayant attend le stade sensible , c'est-à-dire le stade début formation des gousses.

CERZAT - Bruches

Date	TM1	TM2	TM3	Total
27/04/2018	NA	NA	NA	0
30/04/2018	NA	NA	NA	0
02/05/2018	NA	NA	NA	0
04/05/2018	0	0	0	0
09/05/2018	28	17	27	72
11/05/2018	1	0	1	2
15/05/2018	NA	11	22	33
18/05/2018	1	1	0	2
22/05/2018	50	103	22	175
25/05/2018	43	69	25	137



Toute reproduction même partielle est soumise à autorisation

Directeur de publication : Gilbert GUIGNAND, Président de la Chambre Régionale d'Agriculture Auvergne-Rhône-Alpes

Coordonnées du référent : Mickaël ROLLAND (CA43), mrolland@haute-loire.chambagri.fr, 04 71 07 21 00.

À partir d'observations réalisées par : des coopératives, des négoce et la Chambre d'Agriculture de la Haute-Loire.

Ce BSV est produit à partir d'observations ponctuelles. Il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transmise telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs concernant la protection de leurs cultures. Ce BSV est rédigé par la Chambre d'Agriculture de la Haute-Loire par délégation pour l'ODG Lentille Verte du Puy AOP.

Action pilotée par les ministères chargés de l'agriculture et de l'environnement, avec l'appui financier de l'Agence Française pour la Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto.